

Conditions d'admission 2026-2027

Faculté Polytechnique (FPMs)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors union européenne non assimilé

L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un [critère d'assimilation](#).

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux au 2^e cycle (Master)

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
 - **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
 - **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
 - **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
 - Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
 - Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) **doivent répondre aux critères des étudiants HUE assimilés.**
- ☒ **Critère de moyenne :** Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte

Conditions d'admission 2026-2027

dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

Critères académiques spécifiques pour une admission à la FPMs

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Master.

Cursus : tous les Masters de la faculté Polytechnique :

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

☒ Critère de moyenne :

- Une **moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise** (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays).
- Une **moyenne de 12/20 hors travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle est exigée** ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour les travaux personnels (travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle).

☒ Critère de langues :

- L'étudiant doit prouver sa connaissance suffisante de la langue anglaise et/ou française pour toute demande d'admission à des études de Master Ingénieur civil.

Cursus : Masters Ingénieurs civils Électricien ou Masters ingénieurs civils en génie de l'énergie ou Master : Ingénieur civil en informatique et gestion, à finalité spécialisée en Artificial Intelligence and Decision Aid :

☒ Critère de maîtrise suffisante de la langue anglaise :

- **Niveau requis :** B2 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
 - CAMBRIDGE (score minimum : 160/230) ;
 - IELTS (niveau minimum : 6) ;
 - TOEIC (niveau minimum compétences passives 750/990) ;
 - TOEFL ITP (score minimum : 543) ;

Conditions d'admission 2026-2027

TOEFL iBT (score minimum : 72/120))

La preuve que le candidat est inscrit à un de ces tests. Le test devra alors être présenté avant le 15/06 (de l'année en cours). En cas d'inscription à un test organisé après le dépôt du dossier, la demande sera traitée mais aucune attestation nécessaire à la délivrance du visa ne sera envoyée tant que l'attestation de réussite ne sera pas reçue par l'UMONS. L'étudiant devra envoyer une copie certifiée conforme de ses résultats dès réception de ceux-ci.

- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :

D'un diplôme obtenu dans un des pays anglophones suivants Australie, Royaume-Uni, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud ou Canada.

☒ **Critère de maîtrise suffisante de la langue française :**

- **Niveau souhaité** : A2 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- Bien que la formation soit principalement dispensée en anglais, **la maîtrise de la langue française (niveau B2 minimum) peut être requise pour certaines situations spécifiques**, notamment pour les éventuels crédits complémentaires majoritairement dispensés en français. Le jury se réserve donc le droit de refuser un candidat, pour lesquels des crédits complémentaires sont attribués, ne justifiant pas de cette compétence linguistique.

Cursus : Tous les autres Masters Ingénieurs civils :

☒ **Critère de maîtrise suffisante de la langue anglaise :**

- **Niveau requis** : B2 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests** :

CAMBRIDGE (score minimum : 160/230) ;

IELTS (niveau minimum : 6) ;

TOEIC (niveau minimum compétences passives 750/990) ;

TOEFL ITP (score minimum : 543) ;

TOEFL iBT (score minimum : 72/120))

La preuve que le candidat est inscrit à un de ces tests. Le test devra alors être présenté avant le 15/06 (de l'année en cours). En cas d'inscription à un test organisé après le dépôt du dossier, la demande sera traitée mais aucune attestation nécessaire à la délivrance du visa ne sera envoyée tant que l'attestation de réussite ne sera pas reçue par l'UMONS. L'étudiant devra envoyer une copie certifiée conforme de ses résultats dès réception de ceux-ci.

Conditions d'admission 2026-2027

- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :

D'un diplôme obtenu dans un des pays anglophones suivants Australie, Royaume-Uni, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud ou Canada.

- ☑ **Critère de maîtrise suffisante de la langue française :**

- **Niveau requis :** B2 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
 - DELF
 - TCF
 - TEF

La preuve que le candidat est inscrit à un de ces tests. Le test devra alors être présenté avant le 15/06 (de l'année en cours). En cas d'inscription à un test organisé après le dépôt du dossier, la demande sera traitée mais aucune attestation nécessaire à la délivrance du visa ne sera envoyée tant que l'attestation de réussite ne sera pas reçue par l'UMONS. L'étudiant devra envoyer une copie certifiée conforme de ses résultats dès réception de ceux-ci.

- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :

D'un diplôme avec comme langue d'enseignement le français peut prouver la connaissance de la langue française avec une attestation officielle de l'établissement ayant délivré le dernier diplôme en date certifiant que les enseignements et évaluations se tenaient majoritairement en français